



**COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault**  
**Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault**  
**Convocation régulière transmise à tous les membres le 07/06/2022**

**Séance du jeudi 16 juin 2022**

**Présidente de séance :** Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

**Etaient présents :** Rosie BORDET, Alexandra AIME, Jean-Bernard BOISMARTEL, Marie-Claire BOUCHER, Patricia MOUBECHÉ, Nicolas REBILLON, Eric CHALOPIN, Edouard OGER, Louis-Pierre CHAUVIN, Didier BARON, Philippe DONNINI

**Excusés :** Marie-Pierre PATIN (pouvoir à Marie-Laure GALOPIN), Nelly PHILIPPEAUX (pouvoir à MC BOUCHER)

**Secrétaire de séance :** Alexandra AIME.

**Séance ouverte à 20h**

---

**ORDRE DU JOUR :**

**Intervention de Mme Valérie BUREAU, pharmacienne à Saint-Georges-de-Reintembault, sur la situation médicale de la commune**

**Administration générale :**

- Approbation du CR de conseil municipal
- Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales

**Finances :**

- Passage à la comptabilité M57 au 01.01.2023
- Devis maintenance informatique
- Fonds de compensation de la DGF versée par Fougères Agglomération

**Vie associative :**

- Subventions aux associations 2022

**Urbanisme :**

- Marché de changement des menuiseries : avenant changement de nom et de RIB de l'entreprise Hochet
- Attribution des lot n°1 et n°9 travaux du p'tit mic (maçonnerie, plomberie-chauffage), et finalisation de la subvention FIE,
- Attribution du marché « le Parc 2022 »
- Devis des peintures des huisseries mairie,
- Financement achat et travaux Morel dans le cadre du fonds d'intervention de l'habitat (FIH) de Fougères Agglomération : devis désamiantage, dépollution et démolition,
- Eclairage salle des sports
- Travaux d'écoulement d'eau
- Location d'un local dans la maison de santé

**Enfance :**

- Convention OGEC pour la mise à disposition des agents de la garderie périscolaire mutualisée,
- Tarif garderie,
- Tarif restaurant scolaire, marché d'appel d'offres de la restauration scolaire (cahier des charges),
- Participation des communes extérieures à la scolarisation des élèves année scolaire 2021-2022,
- Coût à l'élève public 2021,
- Dotation de fonctionnement RPI 2022,
- Programme ALSH été 2022, participation de la commune au camp passerelle 2022, tarifs ALSH,
- Animateurs contractuels été 2022,

**Questions diverses :**

- Enquête publique extension élevage laitier « EARL des 4 chênes » St James,
- Modification simplifiée du PLU de Mellé,

- Elaboration de la carte communale de Villamée,
- Les St-Georges-de-France

---

## **Intervention de Mme Valérie BUREAU, pharmacienne à Saint-Georges-de-Reintembault, concernant l'offre de santé sur la commune**

Mme BUREAU souhaite évoquer l'offre de santé sur la commune, qui est en déclin selon ses propos, ce qui peut constituer un frein pour l'installation de nouveaux habitants en l'absence d'un médecin traitant, et ce qui peut poser de graves problèmes pour le suivi des pathologies chroniques de certains patients qui ne se soignent plus ou repoussent les soins.

Mme BUREAU explique que, pour que les deux infirmières et la pharmacie continuent à avoir des patients et puissent un jour trouver des repreneurs potentiels, il est important qu'un médecin s'installe à Saint-Georges-de-Reintembault.

Mme BUREAU revient sur des propositions antérieures qu'elle avait évoquées avec la municipalité pour tenter de remédier au problème : par exemple faire venir un médecin salarié de l'hôpital de Fougères, comme cela se pratique à Louvigné-du-Désert, mais elle n'est pas sûre qu'un médecin voudrait venir sur notre commune, ni que cela suffirait s'il venait un jour par semaine. Elle sait également que les municipalités successives ont tenté à plusieurs reprises et sans succès de faire intervenir des cabinets de recrutement pour trouver des candidats à l'installation sur Saint-Georges-de-Reintembault. Mais ces cabinets n'ont pas toujours pris contact avec les professionnels de santé déjà installés pour mieux connaître la situation locale.

Mme BUREAU propose de s'associer financièrement à une nouvelle démarche de recrutement en partenariat avec la municipalité. Elle a reçu dernièrement un Cabinet qui a cette proposition. L'objectif ? Engager une société spécialisée pour trouver des candidats à l'installation, pour un coût total de 13 500 € HT, avec un échelonnement des étapes de travail et des paiements. Au final, Mme BUREAU accepterait de participer à hauteur de 4 500€ pour la première étape, celle de la recherche de candidats, et la mairie paierait la deuxième étape de 4500€ pour la présentation de candidats. La dernière étape de 4500€ ne serait à payer par la mairie que si l'installation est validée.

Mme BUREAU estime que pour donner envie à un médecin de s'installer quelque part, il faut non seulement qu'il ait un potentiel de patientèle et des moyens d'installation adaptés, mais il faut également que sa famille trouve sur place ce qu'il lui faut : un logement, un travail pour le/la conjoint(e), des services pour les plus jeunes, des moyens de transport, des loisirs... Il faut aussi que le candidat rencontre les professionnels de santé installés pour prendre la mesure des besoins.

Marie-Claire BOUCHER précise qu'une démarche est actuellement en cours avec les cabinets de santé de Louvigné et de Montours pour développer un temps médical mais aussi d'autres interventions de professionnels de santé. (=> Réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ARS sur ce sujet par M. Besnard, médecin salarié à Louvigné et en lien avec le Centre Hospitalier de Fougères). La réponse à cet AMI va intervenir sous peu.

Cette AMI propose que le cabinet médical propriété de la commune reçoive différents professionnels qui se partageraient tour à tour le même bureau et proposer ainsi une offre adaptée. C'est aussi ce bureau qui va prochainement accueillir une ostéopathe qui l'occupera dans un premier temps pour 50% du temps (voir délibération à l'ODJ de ce conseil municipal).

De plus, depuis plusieurs mois, un classement de notre territoire de santé par l'ARS a rattaché notre commune et celles de Poilley et de Le Ferré au Sud Manche ce qui nous défavorise aujourd'hui en terme d'aides financières. (Cf Vœu du CM du 3 mars 2022 envoyé à l'ARS). Il est donc important de travailler toutes solutions avec le Centre Hospitalier de Fougères et celui de Louvigné.

Une rencontre a eu lieu avec Mme Bureau, les élus et Mme Loysance (Chargée de mission en charge du contrat local de santé) le 11 mai dernier pour évoquer ce sujet.

Des questions sont posées par les élus :

- Quels sont les critères de recherche du cabinet de prospection ? Le candidat doit être un médecin généraliste en activité, diplômé ou avec une équivalence obligatoire reconnue en France, et il peut être français ou non.
- Comment Mme BUREAU a-t-elle eu connaissance du cabinet de recrutement qu'elle présente ce soir ? Elle a reçu un mail d'information et a ensuite pris contact avec eux pour des premières informations. Il faudrait avoir plus de précisions sur les références du cabinet, et sur les retours potentiels d'autres communes qui l'auraient sollicité.
- Y a-t'il un réel manque de médecins en France ? Oui, et de plus il y a une mauvaise répartition géographique des médecins qui choisissent de s'installer prioritairement dans le sud de la France. C'est ce qui explique que la télémédecine semble se développer (on l'a vu avec le Covid entre autres). Il faut être attentif aux

aux différentes formes de télémédecines car toutes ne se valent pas (il faut disposer a minima d'équipements connectés pour faire certaines mesures) et elles sont loin de compenser l'absence physique d'un médecin sur place.

- Serait-il possible de travailler avec d'autres communes du territoire ? Un partenariat pourrait effectivement être étudié avec Saint James, ou avec d'autres communes comme Montours.

Marie-Claire BOUCHER remercie Mme BUREAU pour son intervention, et s'engage à réfléchir à cette proposition avec l'ensemble du conseil municipal.

## **Ouverture du conseil municipal à 20h30**

---

### **1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2022.

***Délibération : Le compte-rendu du CM du 28 avril 2022 est approuvé à l'unanimité***

### **2. REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 entre en vigueur la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales.

Par principe, l'article L2131-1 du CGCT prévoit que les actes (actes réglementaires ou actes ni réglementaires-ni individuels) des collectivités (Régions, Départements, intercommunalités et communes de plus de 3500 habitants) doivent faire l'objet d'une publication électronique.

Les communes de moins de 3500 habitants peuvent par délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022, choisir le mode de publicité :

- L'affichage,
- La publication sur papier,
- La publication sous forme électronique.

Etant donné que la publication sous forme électronique doit être pour tous les actes, que ceux-ci doivent être sous format téléchargeable et non modifiables, il est suggéré que, bien que nous publions une partie des actes sur le site Internet de la Commune, le conseil municipal délibère pour une publication sur papier. En effet, tous nos actes ne sont pas publiés pour l'instant sur Internet, et ceux qui le sont pas ne permettent pas forcément un téléchargement sécurisé à ce jour (PLU, arrêtés...). Par ailleurs, il faudrait un site Internet d'une capacité suffisante pour avoir un affichage permanent, ce que nous n'avons pas.

La loi a également impacté les formalités postérieures à la séance du conseil municipal.

A l'issue du conseil municipal, seront publiés (affichage et mise en ligne sous 8 jours) la liste des délibérations. Les délibérations seront alors communicables au public de façon permanente et gratuite (selon le cadre choisi par le conseil municipal : électronique ou papier).

L'approbation du procès-verbal se fera à la séance du conseil municipal suivant, sera signé par les seuls Maire et secrétaire de séance. Ce procès-verbal sera ensuite publié sous 8 jours.

***Délibération : le Conseil municipal choisit à l'unanimité la publication sur papier pour mode de publicité applicable sur le territoire de la commune.***

### **3. PASSAGE A LA COMPTABILITE M57 AU 01.01.2023**

#### **▪ PASSAGE DE LA NOMENCLATURE M14 A LA NOMENCLATURE M57**

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements

publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 d'ores et déjà applicable aux métropoles ; La nomenclature M57 entrera dans tous les cas en vigueur au 01 janv 2024.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 2 mai 2022, il est proposé au Conseil municipal, d'appliquer par anticipation la nouvelle nomenclature M57 abrégée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- pour le budget principal de la commune
- ainsi que pour ses budgets annexes (lotissement les Poiriers, lotissement le Parc 2022 et lotissement Colas) tenus en comptabilité M14

**Délibération : le Conseil municipal, décide à l'unanimité, pour le budget principal de la commune ainsi que pour ses budgets annexes (lotissement les Poiriers, lotissement le Parc 2022 et lotissement Colas) tenus en comptabilité M14, d'appliquer par anticipation la nomenclature M57 abrégée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

#### ▪ DELIBERATION RELATIVE À UN AMORTISSEMENT AU PRORATA TEMPORIS EN COMPTABILITE M57

Le passage à la M57 emporte d'office l'adoption du prorata temporis (amortissement dès l'année de l'acquisition d'un bien). Pour conserver le fonctionnement actuel (amortissement en année pleine à partir de l'année suivante) il est nécessaire de **prendre une délibération de modification du régime des amortissements.**

Par délibération du 16/06/2022, le conseil municipal a décidé l'application de la nomenclature M57 pour le budget communal et les budgets annexes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

**Délibération : Dans le cadre de l'application du référentiel M57, le conseil municipal, compte tenu du caractère non significatif sur la production de l'information comptable, décide à l'unanimité de ne pas appliquer le prorata temporis sur ses amortissements. Ce traitement dérogatoire s'applique pour l'ensemble des catégories d'immobilisations**

#### 4. DEVIS MAINTENANCE INFORMATIQUE

Notre contrat actuel de maintenance informatique est avec la société RBI. Afin de retrouver une maintenance à la hauteur de nos besoins, un cahier des charges a été établi et envoyé à 3 prestataires. 2 ont répondu : Iliane et 7000 PRO. Le contrat actuel de RBI permet une reconduction si non dénoncé.

Prestations annuelles demandées	7000 PRO	Iliane : contrat 1 an, tacite reconduction	RBI : contrat 1 an, renouvelable
Audit /Prise à distance préalable	Déjà fait offert	1298	offert
Maintenance curative illimitée	9 140	3 744	4 460
Maintenance préventive 1 jour / an	1 fois / trimestre sur tous les postes	560	580
Pilotage contrat	0	350	inclus
TOTAL 1 HT	9 140	5 952	5 040
TOTAL 1 TTC	10 968	7 142.40	6 048.00

Prestations exceptionnelles	7000 PRO	lliane	RBI
FireWall - télétravail (fourniture et installation)	Compris dans maintenance curative	3 198	692
Reprise messagerie	Compris dans maintenance curative	4 103.42	1 450
Matériel de remplacement	gratuit	?	650
TOTAL 2 HT	0	7 301.42	2 792
TOTAL 2 TTC	0	8 761.70	3 350.40

TOTAL des 2 prestations demandées	7000 PRO	lliane : contrat 1 an, tacite reconduction	RBI : contrat 1 an, renouvelable
TOTAL 1+2 TTC	10 968 € TTC	15 904.10 € TTC	9 398, 40 € TTC

Si on remplace nos serveurs qui sont obsolètes (et dont la mémoire est pleine) par des serveurs fichiers NAS, la maintenance curative chez 7000 PRO diminue de 1680€ soit 7 460 €/an. Les différentes façons d'exercer la maintenance n'ont rien à voir entre les 3 prestataires, nous avons pu en juger concrètement.

**Délibération : le conseil municipal choisit à la majorité la société 7000 PRO mieux disante pour la maintenance informatique de la mairie et de l'école publique.**

**1 Abstention : ML GALOPIN**

## 5. FONDS DE COMPENSATION (FDC) DE LA DGF VERSEE PAR FOUGERES AGGLOMERATION

Fougères Agglomération a voté la répartition de son fonds de compensation de la DGF 2022 lors de son conseil d'administration du 23.05.2022. Pour notre commune le montant FDC DGF est de 6 286 €. Il est proposé de l'attribuer comme suit :

Etude de réfection des réseaux de la ZA Mon Rêve : Fonds De Compensation de la DGF FOUGERES AGGLOMERATION - attribution 2022				
Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Maitrise d'œuvre F.Giraud	11 500.00 €	FDC DGF Fougères Agglomération	6 286.00 €	25.14%
Etudes complémentaires : plan topo, sondages...	13 500.00 €	Autofinancement de la commune de Saint-Georges-de-Reintembault	18 714.00 €	74.86%
<b>TOTAL</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>100.00%</b>

**Délibération : le conseil municipal sollicite à l'unanimité le versement du FDC DGF de Fougères Agglomération, et impute cette recette sur le programme de l'étude de la ZA Mon Rêve.**

## 6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

La commission vie associative a étudié les demandes de subventions 2022 pour les associations. La proposition est la suivante :

Association	Demande 2022	proposition commission en 2022	Commentaires et explications 2022	Vote du conseil municipal 2022

ABHF - Bibliothèque Centre Hospitalier Fougères	Non précisé	0.00 €		0.00 €
ACCA	500€ + 500€	500€ + 500 €	500€ pour l'association et 500€ reversés aux piégeurs (ragondins notamment : 150 à 200 animaux piégés/an + 20 corneilles environ (rbt des cartouches) 2 piégeurs agréés : Roland Lechable et J-Yves Garnier	500€ + 500 € (à voir selon montant des autres communes)
ADMR	Non précisé	250.00 €		250.00 €
ALCOOL ASSISTANCE	Non précisé	0.00 €		0.00 €
AMF35	620.33 €	620.33 €	Tarif à l'habitant	620.33 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	700 € pour toutes les communes du territoire de Louvigné	150.00 €	Reconduit par rapport à 2021	150.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS		0.00 €	Pas de demande 2022	0.00 €
AMIS DE LA GROTT (les)	250 €	250.00 €		250.00 €
APE ECOLE PUBLIQUE	1 000.00 €	900.00 €	100€ en plus au regard de l'évolution des coûts de déplacements (au lieu de 800€)	900.00 €
APEL ECOLE PRIMAIRE PRIVEE	Non précisé	900.00 €	100€ en plus au regard de l'évolution des coûts de déplacements (au lieu de 800€)	900.00 €
ARIC	Pas financé en 2021	0.00 €	Des formations prises en charge par Fougères Agglo nous sont proposées	0.00 €
Arrêt Crémaillère	300€ X2	300.00 €	Compiqué de différencier la part privée de l'association (salarié). Il est nécessaire d'avoir plus d'explication.	300.00 €
ASP Manche	non précisé	0.00 €		0.00 €
ASSG Danse	400 €	400.00 €	Pb de stockage non résolu et demande des barres dans la continuité des miroirs (à demander à FA) + leur demander d'avoir un spectacle sur la commune pour les habitants	400.00 €
Asso régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	Non précisé	0.00 €		0.00 €
ASSOCIATION DE SECOURISME DU PAYS DE FOUGERES		0.00 €	Confirmé par mail le 09/06 : pas de demande cette année	0.00 €
Association des Maires Ruraux		0.00 €		0.00 €
Association Française des Sclérosés en Plaques	Non précisé	0.00 €		0.00 €
Au bord de l'eau les 108 Brigands	300 €	300.00 €		300.00 €
AUTREFOIS ST GEORGES	300 €	300.00 €	Participation à Bocages Bocage	300.00 €
BRUDED	484.16 €	484.16 €	Tarif à l'habitant	484.16 €
CINEMA JULIEN MAUNOIR	6 000 €	6 000.00 €	Augmentation exceptionnelle pour soutenir suite à la baisse de fréquentation (covid)	6 000.00 €
CLIC	1 103.35 €	1 104.00 €	Tarif à l'habitant	1 104.00 €
CLS Judo Louvigné-du-Désert et St-Georges de-Rlt	1 600 €	1 600.00 €	Le dojo de St Georges est maintenant dédié aux petits (poussins et babydo) de tout le canton.	1 600.00 €

			Une section spécifique a été créée à cet effet (76 adhérents babydo)	
CLUB DE L'ESPERANCE	420 €	400.00 €	130 adhérents. Jeux, danses, marche et repas. Recherche une secrétaire. Adhésion à 6€ l'année	400.00 €
COMITE DES FETES	5 500.00 €	5 500.00 €	31 adhérents. Subvention entre autres pour financer le feu d'artifice (avance sur 2023)	5 500.00 €
Comité d'organisation Normandie Bretagne		50.00 €	Course le 18/09/2022 - en attente de dossier de demande de subvention	50.00 €
Communes du Patrimoine Rural de Bretagne	2 247 €	2 247.00 €	Tarif à l'habitant	2 247.00 €
DANSE BRETONNE	pas de demande car trésorerie suffisante	0.00 €		0.00 €
Eaux & Rivières de Bretagne	Non précisé	0.00 €		0.00 €
FC BEUVRON	1 800 €	1 800.00 €	24 adhérents - 55€ de cotisation - en attente d'une rencontre (relative à l'entretien des locaux et du terrain) avant de verser la subvention	1 800.00 €
FC ROC ET FORET (10 communes)	Non précisé	800.00 €	23 jeunes reintembaultois y sont licenciés et entraînés par un éducateur payé par le club.	800.00 €
FNATH	non précisé	0.00 €		0.00 €
France ADOT 35	non précisé	0.00 €		0.00 €
FRATERNELLE (la)	1 500 €	1 500.00 €	60 bénévoles musiciens + 6 danseuses (augmentation exceptionnelle liée à leur participation (frais supplémentaire) aux SGDF)	1 500.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Pas de demande	0.00 €		0.00 €
LE LIVRE AUX 1000 ZEBUS	400 €	400.00 €	12 adhérents - cotisation 30€	400.00 €
MARCHEURS DU BEUVRON	150 €	150.00 €	22 adhérents (22€ en individuel et famille 48€)	150.00 €
Office Cantonal Culturel		1 498.00 €	Tarif à l'habitant	1 498.00 €
Prévention Routière		0.00 €		0.00 €
REINTEMBALTOIS (les)	179.28 €	0.00 €	Participation communale "en nature" pour les SGDF 2022	0.00 €
RESTOS DU CŒUR (les)	400.00 €	0.00 €		0.00 €
Asso des Saint Georges de France	179.28 €	179.28 €	Tarif à l'habitant	179.28 €
Secours Catholique	Non précisé	0.00 €		0.00 €
Société d'Agriculture du canton de Louvigné du Désert		494.35 €	Tarif à l'habitant	494.35 €
Solidarité Paysans	Non précisé	300.00 €	Asso sollicitée pour des accompagnements spécifiques	300.00 €
SPORTS ET LOISIRS Les copains d'Albert	Pas de demande pour 2022.	0.00 €		0.00 €
Team Dom (Equidome)	500 €	400.00 €	15 adhérents	400.00 €
UNC	400 €	400.00 €	51 adhérents - adhésion à 20€ - plus de couronnes mortuaires (exceptionnel) en 2022	400.00 €
UNION CYCLOTOURISME		0.00 €		0.00 €
USEP	900 €	900.00 €	22 adhérents	900.00 €
Secours populaire français	Non précisé	0.00 €		0.00 €

TOTAL	26 633.40 €	31 577.12 €	
-------	-------------	-------------	--

Il est demandé aux Présidents d'association de se retirer des votes (Didier BARON et Eric CHALOPIN). Philippe DONNINI souhaite également ne pas prendre part aux votes.

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions de l'année 2022 aux associations.**

#### 7. MARCHÉ DE CHANGEMENT DES MENUISERIES : AVENANT SUITE AU CHANGEMENT DE NOM ET DE RIB DE L'ENTREPRISE HOCHET

L'entreprise HOCHET a changé de raison sociale, de SIRET et de compte bancaire. Il convient de passer un avenant afin de pouvoir régler les factures en instance, notamment la commande supplémentaire de 3 579.44 € votée par le conseil municipal du 03.03.2022.

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant de changement de raison sociale, SIRET et RIB de l'entreprise HOCHET.**

#### 8. ATTRIBUTION DES LOTS N° 1 ET N° 9 TRAVAUX DU P'TIT MIC (MAÇONNERIE, PLOMBERIE-CHAUFFAGE), ET FINALISATION DE LA SUBVENTION FIE

Lors de la séance du conseil municipal du 4.04.2022, le lot 9 avait été déclaré infructueux, et l'appel d'offres a été relancé.

Les autres lots ont été attribués. En ce qui concerne le lot 1, il avait été attribué sous réserve de l'étude de sol. Une nouvelle étude de sol sera réalisée le 23.06.2022.

Il est toutefois recommandé d'attribuer le lot 1 comme suit, pour rester dans le délai des 3 mois de validité des devis de l'appel d'offres. Le maçon viendra compléter par un avenant si besoin son offre suite à l'analyse de sol.

La réunion de programmation de chantier est prévue le 20 juin.

LOTS	Nom entreprise	OFFRE MIEUX DISANTE	OPTION RETENUE	Estimation base	Ecart	Ecart en %
LOT N° 01 TERRASSEMENT - DEMOLITIONS GROS- OEUVRE	B2R 35460 LES PORTES DU COGLAIS	101 249.34 €		126 761.00 €	-25 511.66 €	-20.13%
LOT N° 02 CHARPENTE BOIS - BARDAGE - TERRASSE	SARL ROBIDEL 35420 LE FERRÉ	24 116.40 €		16 490.00 €	7 626.40 €	46.25%
LOT N° 03 ETANCHEITE	ETT 35133 ROMAGNE	23 753.23 €		21 900.00 €	1 853.23 €	8.46%
LOT N° 04 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE	PELE 53500 ERNEE	27 700.00 €	9 370.20 €	22 703.00 €	4 997.00 €	22.01%
LOT N° 05 MENUISERIES INTERIEURES	PELE 53500 ERNEE	20 000.00 €		14 416.00 €	5 584.00 €	38.73%
LOT N° 06 CLOISONS - DOUBLAGES - ISOLATION - PLAFONDS	BREL 35133 LECOUSSE	21 375.88 €		24 260.00 €	-2 884.12 €	-11.89%

LOT N° 07 CARRELAGE - FAÏENCE	SARL JANVIER 35133 LECOUSSE	12 793.00 €		19 355.00 €	-6 562.00 €	-33.90%
LOT N° 08 PEINTURE	FERRON 35133 Saint Sauveur des Landes	6 673.84 €		12 367.00 €	-5 693.16 €	-46.04%
LOT N° 09 PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	LANDEL ENERGIES 50730 St Martin de Landelles	71 218.39 €		71 000.00 €	218.39 €	0.31%
LOT N° 10 ELECTRICITE CFO - CFA - SSI	JP HAREL ELECTRICITE 35420 Saint Georges de Reintembault	17 630.50 €		23 096.00 €	-5 465.50 €	-23.66%
	<b>Total HT</b>	<b>326 510.58 €</b>	<b>9 370.20 €</b>	<b>352 348.00 €</b>	<b>-25 837.42 €</b>	<b>-7.33%</b>

M. Louis Pierre Chauvin pose la question de la suspension de l'activité Restauration du P'tit Mic ; l'offre de restauration était dans la demande initiale de la location gérance (voir bail initial). Tant que l'activité n'est pas en place, il souhaite s'abstenir de voter sur le projet global par principe. D'autres élus partagent cette remarque et estiment que cela peut être un mauvais signal pour les habitants.

Marie-Claire BOUCHER estime qu'il faut effectivement revoir les gérants et la CCI sur ce projet. Cependant, il ne faut pas perdre de vue l'ambition de ce projet café-restaurant-tabac-jeux qui a reçu un très fort soutien de nos partenaires. La municipalité doit continuer à avancer pour que la palette de ce lieu soit complet et possède un réel potentiel de développement économique.

**Délibération : le conseil municipal attribue à la majorité les lots 1 à B2R (sous réserve de l'analyse de sol) et le lot 90 à LANDEL ENERGIE.**

**2 abstentions : Didier BARON et Louis-Pierre CHAUVIN**

#### ▪ FINANCEMENT FIE

Le principe d'une attribution de 60 000 € au titre du Fonds d'Intervention Economique de Fougères Agglomération pour l'agrandissement du P'tit Mic a été arrêté. Le dossier doit maintenant être finalisé avec les devis des entreprises retenues suite à l'appel d'offres :

P'TIT MIC DOSSIER 2022				
Nature des dépenses	Montants	Nature des recettes	Montants	%
Maitrise d'œuvre	40 901.00 €	EPCI (FIE) 2022	60 000.00 €	16.00%
<b>Etudes préalables :</b> relevé altimétrique (2420 €), audit énergétique (490 €), étude géotechnique (1752 €), vérification conformité cuisine (400 €), SPS ( 1600 €), Contrôle Technique ( 1800 €)	7 572.00 €	Etat (DSIL 2022 lié au CRTE)	138 000.00 €	36.80%

Construction de la salle de restaurant en 2022	326 510.58 €	Région (Bien vivre en Bretagne 2021)	77 000.00 €	20.53%
		Commune autofinancement	99 983.58 €	26.66%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>374 983.58 €</b>		<b>374 983.58 €</b>	<b>100.00%</b>

**Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement, sollicite le FIE et autorise la Maire à signer la convention correspondante.**

Pour information, ci-dessous le tableau à ce jour des dépenses et recettes réalisées et prévisionnelles du P'tit Mic (desserte place de la mairie compris), sachant que les achats de terrains et bâtiments réalisés sont eux aussi financés à 80% (Cf dossier AAP opération 2) :

<b>PTIT MIC DOSSIER 2022</b>				
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Dossier DSIL lié au CRTE - 2022</b>	<b>Nature des recettes</b>	<b>Dossier DSIL lié au CRTE</b>	<b>%</b>
Achat fonds de commerce	39 636 €	EPCI (FIE) 2021	60 000 €	9.92%
Travaux intérieurs	47 343 €	EPCI (FIE) 2022	60 000 €	9.92%
Achat matériel cuisine	56 406 €	Région (contrat de partenariat)	57 828 €	9.56%
AMO architecture	2 012 €	Etat (FNADT)	58 053 €	9.60%
Mobilier	3 475 €	Etat (DSIL lié au CRTE)	138 000 €	22.81%
Extension sur couloir en 2021	3 319 €	Région (bien vivre en Bretagne)	77 000 €	12.73%
Déconstruction-désamiantage des bâtiments existants	10 152 €	Etat (DSIL desserte place mairie)	32 948 €	5.45%
Construction de la salle de restaurant en 2022	326 511 €	Commune autofinancement	121 115 €	20.02%
Maitrise d'œuvre	40 901 €			
<b>Etudes préalables :</b> relevé altimétrique (2420 €), audit énergétique (490 €), étude géotechnique (1752 €), vérification conformité cuisine (400 €), SPS ( 1600 €), Contrôle Technique ( 1800 €)	8 462 €			
Desserte place par la voie communale du Parc 2022	66 727 €			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>604 944 €</b>		<b>604 944 €</b>	<b>100.00%</b>

## 9. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « LE PARC 2022 »

Suite à l'appel d'offres et l'examen des plis réalisé par F.Giraud, voici le tableau des offres :

<b>LOTISSEMENT LE PARC 2022 ET VC DESSERTÉ / Réception offres LOT 1</b>					
	<b>ESTIMATIF HT</b>	<b>BOUTELOUP</b>	<b>LEMEE</b>	<b>PIGEON</b>	<b>STPO</b>
Installation de chantier lotissement	2 150.00 €	1 350.00 €	1 175.00 €	3 201.55 €	2 320.00 €
Installation de chantier VC	2 150.00 €	1 350.00 €	1 175.00 €	3 201.55 €	2 320.00 €
Terrassement VC	12 575.00 €	10 490.00 €	9 993.75 €	10 006.90 €	14 722.50 €

Voirie lotissement	1 720.00 €	1 600.00 €	1 160.00 €	1 020.38 €	1 124.80 €
Voirie VC	63 090.00 €	50 887.00 €	59 012.50 €	70 305.80 €	58 164.00 €
Eaux Pluviales lotissement	17 760.00 €	9 331.50 €	14 623.50 €	13 234.64 €	13 780.50 €
Eaux usées lotissement	17 005.00 €	10 125.30 €	12 587.00 €	11 358.24 €	13 104.50 €
Eau potable lotissement	7 000.00 €	6 684.00 €	6 295.00 €	6 176.82 €	6 229.00 €
Orange fibre lotissement	4 617.00 €	6 241.20 €	5 487.00 €	5 621.57 €	4 127.00 €
Clôture lotissement	6 075.00 €	8 302.50 €	6 895.50 €	6 095.25 €	6 424.50 €
<b>TOTAL LOTISSEMENT</b>	<b>56 327.00 €</b>	<b>43 634.50 €</b>	<b>48 223.00 €</b>	<b>46 708.45 €</b>	<b>47 110.30 €</b>
<b>TOTAL VC</b>	<b>77 815.00 €</b>	<b>62 727.00 €</b>	<b>70 181.25 €</b>	<b>83 514.25 €</b>	<b>75 206.50 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>134 142.00 €</b>	<b>106 361.50 €</b>	<b>118 404.25 €</b>	<b>130 222.70 €</b>	<b>122 316.80 €</b>

LOTIS PARC 2022 ET VC DESSERTE Réception offres LOT 2 contrôles externes					
	ESTIMATIF HT	BOUTELOUP	ALZEO	CBTP	A3 SN
Sur réseaux eaux usées	2 020.00 €	2 033.00 €	1 035.80 €	1 471.50 €	1 100.00 €
Sur réseaux eaux pluviales	1 020.00 €	1 050.50 €	456.10 €	737.50 €	760.00 €
Sur voirie	500.00 €	500.00 €	2 100.00 €	660.00 €	300.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 540.00 €</b>	<b>3 583.50 €</b>	<b>3 591.90 €</b>	<b>2 869.00 €</b>	<b>2 160.00 €</b>

Outre le prix, le cahier des charges de l'appel d'offres avait référencé 3 critères techniques pour le jugement des offres :

critère n° 1 - Fourniture d'un planning d'exécution détaillé

critère n° 2 - 3 références significatives en conditions similaires au cours des 3 dernières années

critère n° 3 - Provenance des fournitures à mettre en oeuvre

Le classement des offres, incluant le prix et les critères techniques est le suivant :

NOM DU CANDIDAT	Note Sous critère n°1	Note Sous critère n°2	Note Sous critère n°3	Total : /50
<b>SAS BOUTELOUP</b>	16.00	15.00	15.00	<b>46.00</b>
<b>LEMEE TP – PLANCON BARIAT</b>	16.00	15.00	15.00	<b>46.00</b>
<b>PIGEON TP Normandie</b>	16.00	15.00	15.00	<b>46.00</b>
<b>STPO</b>	8.00	15.00	15.00	38.00

La commission réunie le 10 juin propose au conseil municipal de retenir

- l'entreprise Bouteloup pour le lot 1
- et l'entreprise A3SN pour le lot 2.

**Délibération : le conseil municipal retient à l'unanimité l'entreprise Bouteloup pour le lot 1 et l'entreprise A3SN pour le lot 2.**

## 10. DEVIS DES PEINTURES DES HUISSERIES BOIS DE LA MAIRIE

Les entreprises Ferron et Dubois ont rencontré les élus et devaient remettre leur devis pour le 14.06.2022. Les deux entreprises se sont engagées sur le respect des délais, car le paiement doit être effectué avant le 31 décembre 2022 pour bénéficier des subventions « Plan de relance ».

Le devis comprend aussi les peintures de la rambarde de la mairie et des lettres »Mairie « du fronton, et, en complément, celles de la porte et de la rampe de l'Agence Postale.

**Délibération : le conseil municipal retient à la majorité l'entreprise Ferron, mieux-disante pour un devis d'un montant de 1 4618,76 euros TTC pour les travaux de peinture des huisseries bois mairie, et sollicite le CPRB pour une subvention à ce titre. Les travaux doivent démarrer en septembre 2022 et être payés avant le 31 décembre 2022**

**1 Abstention : Didier BARON**

## 11. FINANCEMENT ACHAT ET TRAVAUX MOREL DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION DE L'HABITAT (FIH) DE FOUGERES AGGLOMERATION : DEVIS DESAMIANTAGE, DEPOLLUTION ET DEMOLITION

Un courrier a été envoyé à Fougères Agglomération le 2.06.2022 pour

« solliciter une subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat adopté par délibération communautaire du 20.12.2021.

L'action 5 du FIH permet de solliciter une aide financière à hauteur de 50 % (plafonnée à 30 000 €) des dépenses destinées à l'acquisition, la dépollution, la déconstruction et la remise en état du site.

La commune souhaite acquérir la maison Morel, située au 10 place du Tripot, afin de la démolir. Cette maison est vacante, elle gêne fortement la visibilité de la rue Maréchal Leclerc. Elle est attenante à la maison du 4 rue Maréchal Leclerc, ciblée au niveau de l'étude RHI-THIRORI.

Le plan de financement de cette opération n'est pas encore finalisé : l'acquisition est au prix de 15 000 €, les devis de dépollution, de déconstruction et de remise en état du site sont en cours de demande.

Toutefois, le propriétaire étant d'accord pour une vente très rapide du bien, je vous prie de bien vouloir autoriser un commencement de travaux sur cette opération. Je ne manquerai pas de revenir au plus vite vers vous pour vous communiquer le plan de financement, accompagné de la délibération du conseil municipal. »

**Délibération : à l'unanimité, le conseil municipal sollicite Fougères Agglomération dans le cadre du FIH, action 5, pour l'acquisition, la dépollution, la déconstruction de la maison Morel, et la remise en état du site ; et sollicite une autorisation de commencer les travaux sur cette opération (achat de la maison).**

## 12. ECLAIRAGE SALLE DES SPORTS

Point retiré de l'ODJ dans l'attente du retour des profs de sport sollicités sur le choix du matériel retenu.

### 13. LOCATION D'UN LOCAL DANS LA MAISON DE SANTE / Copropriété des Estuaires

Nous avons une demande de mise à disposition d'un espace dans le cabinet de santé au centre commercial des Estuaires de la part de Mme Circé Legros, Ostéopathe.

Prise de location au 01/09/2022

Cabinet médical : 27.5m<sup>2</sup>

Salle d'attente : 9m<sup>2</sup>

Quelques travaux sont à prévoir : convecteurs vétustes, robinet lave-main, mécanisme WC, peinture et éclairage. L'étude des tarifs pratiqués aux alentours amène à une estimation des tarifs suivants sur notre bien.

Locaux propriété de la commune dans la Copropriété des Estuaires	Tarif mensuel Maison de santé LDD 7.28€ /m <sup>2</sup> à 7.56/m <sup>2</sup>	Tarif mensuel Couesnon Marches de Bretagne 6.15€/m <sup>2</sup>
Cabinet + WC de 27.5m <sup>2</sup>	200.20 à 207.90 €	169.12€
Salle d'attente de 9m <sup>2</sup>	65.52 à 68.04 €	55.35€
TOTAL	265.72 à 275.94€	224.47 €
36.5 m <sup>2</sup>	132.86 à 137.97€	

Il est proposé de diviser le loyer par 2 en vue d'un partage de locaux pressenti avec d'autres professionnels et en démarrage d'activité. La maison médicale de Louvigné a répondu à un AMI de l'ARS, avec des permanences de professionnels de santé sur St Georges. Le local pourrait donc être en espace partagé.

Un bail sur 3 ans est proposé avec un loyer à 50% la première année, hors charges.

**Délibération : le conseil municipal valide à l'unanimité le principe de location à Mme Circé Legros, ostéopathe, en partage de locaux, et autorise la Maire à signer la convention de loyer (bail sur 3 ans avec un loyer à 50% la 1<sup>er</sup> année, soit 137.97 € par mois, hors charges). Le bail débuterait au 1er septembre 2022.**

### 14. CONVENTION OGEC POUR LA MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE MUTUALISEE

L'OGEC met à disposition de la commune un animateur associatif OGEC pour la garderie mutualisée : le matin de 7h45 à 8h30, sur le site de l'école primaire publique de l'Etre, et le soir de 17h00 à 18h45, sur le site de l'école privée Ste Thérèse (horaire de travail fixe, modifiable si nécessaire par voie d'avenant).

Conformément aux engagements pris au 1<sup>er</sup> septembre 2015, tous les personnels intervenant en garderie mutualisée sur les 2 sites doivent être titulaires a minima du BAFA.

L'employeur verse les salaires de ses agents. Lors du temps de garderie mutualisée, le personnel OGEC mis à disposition est sous la responsabilité hiérarchique de la directrice du service Enfance de la commune, mais sous la responsabilité administrative de l'OGEC (notamment en cas d'accident du travail).

L'OGEC sollicite la commune pour le remboursement du salaire de ses agents à raison de 19 € de l'heure, toutes charges comprises, au prorata des heures de mise à disposition, à compter du 1er septembre 2022 jusqu'à la fin de la présente convention.

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement des agents de l'OGEC à raison de 19 € de l'heure à compter du 01.09.2022, et autorise la Maire à signer la convention correspondante.**

## 15. TARIF GARDERIE MUTUALISEE

Depuis 2015, les horaires du matin de la garderie mutualisée sont les suivants :

- Accueil en continu de 6h45 à 8h30 = 1€
- Petit déjeuner possible jusqu'à 7h45 = 0.50€
- 8h20 : Départ des enfants vers leurs écoles respectives.

Le constat a été fait que la façon de facturer était différente entre les 2 écoles sur le temps de garderie le matin, principalement sur le dernier ¼ d'heure de 8h15 à 8h30.

Lors de notre rencontre (10 mai) avec la Directrice de l'école privée Mme Fablet et M. Gohin Président de l'OGEC, nous avons convenu d'un nouveau mode de facturation sur l'horaire 8h-8h30 :

- Arrivée jusqu'à 8h00 = 1€
- Arrivée de 8h00 à 8h30 = 0.50€ (pour les 2 écoles)

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité un tarif supplémentaire pour la périscolaire de la tranche 8h-8h30 à 0.50 € à compter du 01.09.2022. Le tarif reste de 1€ pour les enfants qui arrivent à la garderie entre 6h45 et 8h.**

## 16. TARIF RESTAURANT SCOLAIRE, MARCHE D'APPEL D'OFFRES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE (CAHIER DES CHARGES)

M. Bernier, Directeur du collège privé Julien Maunoir, nous a fait part lors de notre dernière réunion de la décision de l'OGEC de ne pas reconduire le contrat de fabrication des repas avec API Restauration.

Le nouveau cuisinier M. Jérôme Marin va assurer l'élaboration des menus, l'intendance et la réalisation des repas jusqu'à leur arrivée dans l'assiette.

Une visite du cuisinier est prévue au restaurant scolaire municipal le jeudi 30 juin 2022 sur le temps du repas pour une présentation aux enfants.

### ▪ Cahier des charges pour la restauration scolaire

Notre demande est que le fournisseur qui assurera la restauration ait le souci de proposer de bons produits, bien préparés, dans le respect de la réglementation en vigueur (loi Egalim), c'est à dire :

- propose des plats qui respectent la saisonnalité des produits, dans la mesure du possible issus de l'agriculture biologique et locale,
- travaille au maximum avec des produits frais,
- recherche une variété dans les plats proposés tout en restant sur des plats simples, afin que les enfants découvrent le goût des aliments indépendamment les uns des autres,
- fasse en sorte que les enfants acquièrent « une compétence alimentaire » autour des nouveaux produits, ou des plats « traditionnellement » mal aimés, en proposant des découvertes progressives : de ce fait, il est demandé de prévoir un aliment « rassurant » (pommes de terre, riz, pâtes, gâteau...), c'est-à-dire connu dans le plat à part du plat nouveau. Cela est particulièrement demandé lors des menus végétariens.
- respecte un équilibre dans les menus selon la loi EGALIM (équilibre sur 20 repas successifs)

- prévoit dans son marché la mise à disposition et le renouvellement de produits longue conservation sur le site de la cantine de l'école de l'Être (compotes, gâteaux secs enveloppés,...) en cas d'aléas.

Ces façons de faire permettent aussi de lutter contre le gaspillage alimentaire qui est important certains jours au restaurant scolaire. Sur l'année 2022 - 2023, nous ferons des pesées sur 1 semaine à suivre pour connaître les volumes préparés et non consommés.

**Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité le cahier des charges, et charge la Maire de procéder à l'appel d'offres.**

#### ▪ Tarif Cantine et ALSH

Les tarifs du ticket repas ont été augmentés au 1<sup>er</sup> septembre 2021 de 0.22€ (après 3 ans sans augmentation). Ils sont passés de 3,50€ à 3,72€.

La commune facture le même prix pour le repas scolaire ou le repas de l'ALSH.

En 2021-2022, nous avons acheté les repas à 3.87€ au collège Julien Maunoir pour l'école. Et en ce qui concerne l'ALSH, les repas fournis par l'Auberge du Petit Moulin à Valaine depuis novembre 2021 sont facturés 5.50€.

Il est par ailleurs noté que le prélèvement proposé depuis la mise en place du Portail Familles (paiement possible par prélèvement depuis novembre 2021) permet de réduire les impayés.

Lors de la commission enfance du 01.06.2022, il a été proposé de facturer les repas à 3.90 € (pour le restaurant scolaire et pour l'accueil de loisirs).

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le prix du repas du restaurant scolaire et de l'ALSH à 3.90 € à compter du 01.09.2022.**

### 17. PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES A LA SCOLARISATION DES ELEVES ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Le coût à l'élève appliqué est le coût calculé en année civile sur le compte administratif 2020.

La présence des élèves est constatée par période, et leur coût est calculé au prorata temporis, c'est la raison des virgules dans le tableau. La présence des élèves et leur temps de scolarisation ont été fournis par l'école, et vérifiés en lien avec les communes concernées.

FACTURE COÛT ELEVE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022				
VILLAMEE	Nombre	Coût	Période	Total
Élémentaires	2	443,14 €		886,28 €
Maternelles	2	1 044,95 €		2 089,90 €
<b>Total</b>				<b>2 976,18 €</b>
PARIGNE	Nombre	Coût	Période	Total
Élémentaires	1	443,14 €		443,14 €
Maternelles	1	1 044,95 €		1 044,95 €
<b>Total</b>				<b>1 488,09 €</b>
POILLEY	Nombre	Coût	Période	Total
Élémentaires	1	443,14 €		443,14 €
Maternelles	0	1 044,95 €		0,00 €
<b>Total</b>				<b>443,14 €</b>

<b>MONTJOIE</b>	Nombre	Coût	Période	Total
Élémentaires	1	443,14 €		443,14 €
Maternelles	1	1 044,95 €		1 044,95 €
<b>Total</b>				<b>1 488,09 €</b>
<b>MONTHAULT</b>	Nombre	Coût	Période	Total
Élémentaires	1	443,14 €		443,14 €
Maternelles	3	1 044,95 €		3 134,85 €
<b>Total</b>				<b>3 577,99 €</b>
<b>MELLE</b>	Nombre	Coût	Période	Total
Élémentaires	10,65	443,14 €	2 mouv.	4 719,44 €
Maternelles	6	1 044,95 €		6 269,70 €
<b>Total</b>				<b>10 989,14 €</b>
<b>CHATELLIER</b>	Nombre	Coût	Période	Total
Élémentaires	1	443,14 €		443,14 €
Maternelles	1	1 044,95 €	1.9 au 31.5	1 044,95 €
<b>Total</b>				<b>1 488,09 €</b>
<b>LE FERRE</b>	Nombre	Coût	Période	Total
Élémentaires	14	443,14 €		6 203,96 €
Maternelles	8,4	1 044,95 €		8 777,58 €
<b>Total</b>				<b>14 981,54 €</b>
<b>Total général</b>				<b>37 432,26 €</b>

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la participation des communes extérieures à la scolarisation de l'année 2021-2022 inscrite dans le tableau ci-dessus.**

## 18. COÛT A L'ELEVE PUBLIC 2021

Le calcul du coût à l'élève de l'Ecole Primaire Publique 2021 est applicable pour :

1. La dotation du RPI école privée 2022,
2. La facturation aux communes de résidence école publique pour l'année scolaire 2022-2023, facturée en mai 2023.

Nature des dépenses	Montant pour 121 élèves
Eau, assainissement	1 050.41 €
EDF	1 530.83 €
Combustibles	8 554.73 €
Entretien des locaux	1 596.46 €
Petit matériel d'entretien des locaux	2 020.50 €
Pharmacie	0,00 €
Fournitures scolaires	5 835.18 €
Matériel collectif d'enseignement	1 254.76 €
Cartouches encre/papier	655.68 €
Maintenance matériel	848.79 €
Téléphone	283.52 €
Assurances	410.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 040.86/121 = 198.68 €</b>

Nature des dépenses	Maternelle (48 élèves)	Elémentaires (73 élèves)
Entrées à la piscine Aquatis		Séances : 3.91 €/ par élève élémentaire 3.91*73 = 285.43 €
Charges de personnel communal	2 016 heures d'ATSEM Soit 38 908.80 €	Entretien des locaux (432 h) et service Technique (90h), Total : 11 956.12 € Soit 163.78 €
<b>TOTAL par élève</b>	<b>38 908.80/48 = 810.60€</b>	<b>11 956.12 / 73 = 163.78€</b>

<b>Coût à l'élève 2021</b>	
<b>Ecole Primaire Publique (Ecole de l'Etre)</b>	
<b>Coût maternelle</b>	<b>Coût élémentaire</b>
<b>1 009.28 €</b>	<b>366.37 €</b>

Pour mémoire : coût à l'élève public des années antérieures :

Année	Maternelle	Primaire
2012	993.70	372.54
2013	1237.50	362.55
2014	1083.10	381.14
2015	1 027.90	368.76
2016	1 027.94	399.63
2017	1 185.99 €	542.24 €
2018	1 400.31 €	511.65 €
2019	1 019.23 €	449.87 €
2020	1 044.95 €	443.14 €
<b>Coût départemental 2020</b>	<b>1 307 €</b>	<b>384 €</b>
<b>2021</b>	<b>1 009.28 €</b>	<b>366.37 €</b>

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le coût à l'élève public 2021 comme suit : Maternelle : 1 009.28 € et élémentaire : 366.37 €.**

## 19. DOTATION DE FONCTIONNEMENT RPI 2022

Comme suite au calcul du coût de l'élève public, voici le calcul de la dotation de fonctionnement du RPI pour l'année 2022. Celle-ci est appréciée par période, l'école fournit la liste des élèves ressortissant de St-Georges :

Année civile 2020 : périodes 1 et 2	Nombre de mois/10 mois	Nombre d'élèves	Coût élève	Total
<b>01.01.2022 au 31.03.2022</b>	<b>3</b>	<b>31 élémentaires</b>	<b>366.37 €</b>	<b>3 405.38 €</b>

01.01.2022 au 31.03.2022	3	19 maternelles	1 009.28 €	5 752.89 €
01.04.2022 au 07.07.2022	3	31 élémentaires	366.37 €	3 405.38 €
01.04.2022 au 07.07.2022	3	22 maternelles	1 009.28 €	6 661.24 €
<b>Total périodes 1 et 2</b>				<b>19 224.89 €</b>

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la dotation RPI 2022 pour les périodes 1 et 2 d'un montant de 19 224.89 €, autorise la Maire à verser la 3<sup>e</sup> période sur présentation de la liste des élèves scolarisés en septembre 2022.**

## 20. PROGRAMME ALSH ETE 2022, PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU CAMP PASSERELLE 2022, TARIFS ALSH

### ▪ PROGRAMME D'ETE

L'Accueil de Loisirs sera ouvert du vendredi 08 juillet au vendredi 29 juillet 2022 inclus.

Il est proposé un nouveau tarif d'animation pour les activités bénéficiant d'un intervenant extérieur (sur place ou sur les espaces communaux) : Exemple Melléco...

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le nouveau tarif « animation d'un intervenant extérieur » à 2.50 €.**

### ▪ CAMP PASSERELLE ETE

Le camp passerelle se déroulera à la Base de Loisirs de Mézière sur Couesnon du 19 au 22 juillet prochain, il est ouvert à 24 jeunes de 9 à 12 ans. 4 communes participent.

La participation financière demandée aux communes par l'OASIS s'élève à 280 € au total.

**Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité 280€ comme participation de la commune pour le camp passerelle.**

## 21. ANIMATEURS CONTRACTUELS ETE 2022

En renfort de notre équipe du service enfance, 2 animatrices BAFA sont recrutées pour le mois de juillet :

↳ PERRIN Flavie

↳ TRAVERS Anaïs

Et une animatrice BAFA pour 5 jours seulement :

↳ AUTHOUART Amanda

**Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le recrutement de ces animatrices pour l'été 2022, et charge la Maire de prendre les arrêtés correspondants.**

## 22. ENQUETE PUBLIQUE EXTENSION ELEVAGE LAITIER « EARL DES 4 CHENES » ST JAMES

Une consultation publique est en cours concernant la demande d'enregistrement présentée par l'EARL des 4 chênes (« Monthaloux » à Saint James) sur un agrandissement à 190 vaches laitières. La consultation du public est ouverte du 5 mai au 17 juin 2022. Les communes limitrophes sont invitées à donner leur avis avant le 4 juillet.

*Marie-Laure GALOPIN se retire du vote.*

*Délibération : le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas émettre d'avis (13 absentions) sur la consultation publique concernant la demande de l'EARL des 4 chênes de Saint James, en raison de l'absence d'informations sur le dossier.*

## 23. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE MELLE

Mellé nous informe de la révision simplifiée de leur PLU, qui porte sur la modification des marges de recul.

*Délibération : le conseil municipal donne à la majorité un avis favorable sur le projet de révision simplifiée du PLU de Mellé*

*5 Abstentions : Jean-Bernard BOISMARTEL, Alexandra AIME, Philippe DONNINI, Louis-Pierre CHAUVIN et Patricia MOUBECHÉ*

## 24. ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE VILLAMEE

La commune de Villamée nous notifie, en tant que commune limitrophe sa délibération concernant l'élaboration d'une carte communale, ceci afin de doter la commune d'un document d'urbanisme.

## 25. LES ST-GEORGES-DE-France

La demande est faite aux conseillers municipaux de servir le vin d'honneur à leurs collègues des autres St Georges après l'AG des Maires ou de leurs représentants, le samedi 25 juin midi au cinéma Julien Maunoir. Des élus se portent volontaires.

## QUESTIONS DIVERSES

- Information d'acquisition prochainement de mobilier de bureau d'occasion (INRAE).
- Information sur la réception d'un courrier de M. Jean-François CHAUVOIS à l'intention de chaque membre du Conseil Municipal

La séance est levée à 23h20